

**COMMUNE DE POISSON**

**ARRETE DU MAIRE N° 2025/025**

**Réglementation de la circulation sur la voie communale n°20  
Route de Sermaize pour des remplacements de poteaux télécom**

**Le Maire de POISSON**

Nous, Maire de la commune de POISSON,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande par mail en date du 28 octobre 2025 par laquelle M MOHAMEDI Noureddine de la société SGTCONSTRUCTION située au 6 Rue d'Armaillé à Paris (75017), sollicite l'autorisation de remplacer des poteaux télécoms dans le cadre du déploiement de la fibre optique au 929 route de Sermaize,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la réglementation de la circulation sur ces voies,

**ARRETONS**

Le permissionnaire est autorisé à exécuter les travaux, objet de la présente demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions suivantes :

**Article 1 : Le 3 novembre 2025 et pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée en circulation alternée par des feux tricolores afin de permettre à la société SGTCONSTRUCTION d'effectuer des travaux de remplacement de poteaux télécoms. La voie sera rétrécie sur la longueur du chantier. Le stationnement et le dépassement seront interdits.**

**Article 2 : Cette réglementation sera portée à la connaissance des usagers par une signalisation appropriée établie sous la responsabilité du permissionnaire qui devra procéder à l'affichage du présent arrêté aux extrémités du chantier.**

**Article 3 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré-signification et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.**

**Article 4 : Mme la Secrétaire de Mairie et le permissionnaire sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

**Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Paray-le-Monial
- Affichée en mairie.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Poisson, le 31 octobre 2025



Mme le Maire,  
Michelle BONNOT